



Non retour de chèque, que puis je faire ?

Par **math_files_old**, le **27/08/2007** à **13:55**

Bonjour,

Je souhaite devenir infirmière. Pour cela, je me suis préinscrite à un cours par correspondance au mois de Juillet pour préparer mon concours : le Cours Minerve.

J'ai leur ai envoyé un chèque de 173 euros mais je ne leur ai pas retourné mon contrat. En effet, j'ai appris par la suite que des concours avaient lieu au mois d'Août, j'ai alors demandé à mon correspondant du Cours Minerve de reporter mon éventuelle inscription au mois de septembre et de me renvoyer mon chèque.

Cependant à ce jour, je n'ai toujours rien reçu. J'ai contacté le Cours Minerve à plusieurs reprises, ils m'ont certifié par téléphone qu'ils avaient renvoyé mon chèque mais j'attends toujours !

De plus, j'ai reçu à deux reprises des courriers (un fin juillet et un au mois d'Août) m'informant que le Cours Minerve avait pris en compte ma demande d'inscription et mon correspondant semble éviter mes coups de téléphone.

Que puis-je faire pour récupérer mon chèque ?

Puis-je avertir les magazines de consommateurs ou des forums pour éviter que d'autres étudiants face la même erreur que moi ?

Merci d'avance